

CAGNES-SUR-MER

# PROPRIÉTÉ DITE GOLF DE SAINT-VÉRAN

Alpes Maritimes

9

Site Inscrit

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

### Site Inscrit

Arrêté du 9 janvier 1942

### Propriété

Privée

### Superficie

22 ha

### Autres mesures de protection concernant le site

- SI Ensemble compris entre la mer et la RN 7 à Cagnes et Villeneuve-Loubet (01/03/1951)
- SI Bande côtière de Nice à Théoule (10/10/1974)

### Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Propriété ayant appartenu à Auguste Renoir (09/09/1966)
- SI Domaine du Moulin du Loup (16/02/1965)
- SI Vieux village de Cagnes (18/02/1966)



## COMPOSANTES DU SITE

### Motivation de la protection

La propriété a été inscrite dans le cadre d'un projet plus important de protection et de mise en valeur des abords de la route nationale 7 et de l'entrée ouest de Nice. L'inscription devait être un préalable au classement de l'ensemble, «qui avec ses vastes pelouses et ses bouquets de pins, constitue un espace libre qu'il est indispensable de préserver pour l'avenir». Courrier du Ministère de l'Education Nationale et des Beaux Arts du 1er décembre 1941.

Avant la guerre le golf avait une certaine réputation due à sa fréquentation par les nombreux artistes et comédiens, riches étrangers, en villégiature hivernale sur la Côte d'Azur. Le golf constituait un vaste espace dégagé entre le RN7 et la route littorale. Les constructions de type villa du club se concentraient dans l'angle nord de la propriété au milieu de jardins.

